

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 28 mai 2020**

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Convocation en date du lundi 22 mai 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mil vingt, le vingt-huit mai à 18h30, en application des articles L. 2127-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2020

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Daniel BLANC, Mr Eric PANDREAU, Mr Alain ROUX, Mme Nadine ROCHE, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON, Mme Stéphanie BAJU, Mr Xavier NOVIS, Mme Lucie DUGUA, Mme Camille BONNASSIEUX

Absents excusés :

Mme Sonia DOS REIS donne pouvoir à Mme Anne GAUTHERON

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Serge RAULT, en application de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, qui a déclaré le conseil municipal installé.

Il remercie les membres sortants du conseil municipal précédent pour le travail accompli tout au long du mandat.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Véronique MOUSSY.

Mr CHEVAL Pierre-Marie, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, préside la séance (article L.2122-8 du CGCT) et procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal ; il constate que le quorum est atteint.

Mme Lucie DUGUA et Mme Camille BONNASSIEUX sont nommées assesseurs.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

I – ELECTION DU MAIRE:

Après lecture des articles L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-4-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre-Marie CHEVAL, président de séance, fait procéder au déroulement du vote.

Mr Serge RAULT se déclare candidat.

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

A obtenu :

- Mr RAULT Serge : 19 voix

Mr RAULT Serge, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été installé.

II – FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Le Maire rappelle que les articles L2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que « Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ». Il propose de fixer le nombre d'adjoints à 5.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création de 5 postes d'adjoints au Maire.

III – ELECTION DES ADJOINTS :

Conformément aux articles L.2122-4 et L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire fait procéder à l'élection des Adjoints. Une liste est présentée :

- Mr Christian CHAMPELEY, 1^{er} adjoint
- Mme Isabelle DUMAZET, 2^{ème} adjoint
- Mr Pierre-Marie CHEVAL, 3^{ème} adjoint
- Mme Véronique MOUSSY, 4^{ème} adjoint
- Mr Patrick HENRIOT, 5^{ème} adjoint

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder au vote :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste Christian CHAMPELEY : 19 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Christian CHAMPELEY. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande émanant du restaurant du port, pour la mise en place de tables et chaises sur plusieurs jeux de boules afin de pouvoir poursuivre son activité tout en garantissant les préconisations sanitaires suite au covid 19. Il rappelle également le projet de réfection des jeux de boules envisagé sur 2020.

Le Conseil Municipal, unanime, est favorable pour le prêt des jeux et approuve le lancement des travaux sur 2020.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 9 juin à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
28-05-2020-1	Election du Maire
28-05-2020-2	Création des postes d'adjoints
28-05-2020-3	Election des adjoints

La Secrétaire de Séance,
Véronique MOUSSY

Le Maire,
Serge RAULT

